

**DELIBERATION N° 18/203 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LA REEVALUATION DU MONTANT PREVISIONNEL DES ETUDES
ET DES TRAVAUX RELATIFS A L'OPERATION DE REPARATION
DES OUVRAGES MARITIMES DU VIEUX-PORT DE BASTIA ET DE LA ROUTE
DU FRONT DE MER**

SEANCE DU 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt huit juin, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 juin 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICCIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Pierre GHIONGA, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Guy ARMANET à M. Louis POZZO DI BORGIO
M. François BENEDETTI à Mme Vannina ANGELINI-BURESI
Mme Laura FURIOLI à Mme Pascale SIMONI
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
Mme Julie GUISEPPI à M. Petr'Antone TOMASI
M. Jean-Charles ORSUCCI à M. François ORLANDI
Mme Laura Maria POLI à Mme Rosa PROSPERI
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Anne-Laure SANTUCCI à M. Hyacinthe VANNI
Mme Jeanne STROMBONI à Mme Mattea CASALTA

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- VU** la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 14 décembre 2016,
- VU** la délibération n° 17/028 AC de l'Assemblée de Corse du 23 février 2017 adoptant le programme, les modalités de financement et de réalisation de l'opération de réparation des ouvrages maritimes du Vieux-Port de Bastia et de la route du front de mer,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES avis de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

SUR rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

DECIDE de modifier les dispositions de l'article 1^{er} de la délibération n° 17/028 AC de l'Assemblée de Corse du 23 février 2017, ainsi qu'il suit :

ADOpte le programme de l'opération de réparation des ouvrages maritimes du Vieux-Port de Bastia et de la route du front de mer pour un montant prévisionnel réévalué à 24,7 M€ HT, soit 27,24 M€ TTC, ainsi décomposé :

Etudes :

- Etudes de Maîtrise d'œuvre :	494 250 € HT
- Etude d'agitation :	19 000 € HT
- Etudes géotechniques/géophysiques :	160 000 € HT
- Divers (CSPS, publications,...) :	<u>26 750 € HT</u>
Sous total « Etudes » :	700 000 € HT, soit 840 000 € TTC

Travaux :

- Quai des martyrs :	697 000 € HT
- Môle Génois :	8 546 000 € HT
- Jetée du Dragon :	12 482 000 € HT
- Route du front de mer :	<u>2 275 000 € HT</u>
Sous total « Travaux » :	24 000.000 € HT, soit 26 400 000 € TTC

Total : **24 700 000,00 € HT, soit 27 240 000,00 € TTC**

Pour le financement, il est proposé la clé de répartition suivante :

- 50 % Etat au titre du PEI soit 12,35 M€ HT
- 50 % Collectivité de Corse soit 12,35 M€ HT

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 28 juin 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

RAPORTU DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

Le présent rapport a pour objet de proposer à l'Assemblée de Corse de réévaluer le montant prévisionnel des études et travaux relatifs à l'opération de réparation des ouvrages maritimes du Vieux-Port de Bastia et de la route du front de mer, initialement défini par délibération n° 17/028 AC de l'Assemblée de Corse du 23 février 2017.

I - CONTEXTE

Le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'opération visée en objet a été attribué au groupement ARTELIA Eau Environnement / ARTELIA Ville et Transport, pour un montant de 494 250 € HT.

Les principaux objectifs du présent marché de maîtrise d'œuvre visent à réparer, renforcer et limiter les franchissements et les efforts subis par les ouvrages maritimes du Vieux-Port de Bastia et de la route du front de mer.

La 1^{ère} phase de cette étude, relative à l'analyse critique de l'AVP (réalisé par un précédent maître d'œuvre) a été approuvée.

Elle fait apparaître que les solutions techniques prévues dans l'AVP initial sont sous dimensionnées par rapport aux sollicitations de la houle et aux enjeux de confortement durable des ouvrages.

Une révision du programme des travaux est donc nécessaire.

II - ETUDES ET TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

Les principales améliorations prévues concernant les travaux sont les suivantes :

- pour la jetée du Dragon et le môle Génois, le redimensionnement des butées de pied, semelles et sous-couches, une augmentation de la taille des blocs de carapace au niveau des musoirs et en section courante, la redéfinition du système d'appui des blocs en crête ;
- pour le quai des Martyrs, des dispositions constructives particulières au niveau de la jonction avec l'absorbeur de houles du tunnel, et un renforcement de la butée de pied ;
- pour la route du front de mer, des rechargements « renforcés » localisés, notamment au droit de la caserne des pompiers, l'ajout d'une carapace en accroissance avec une zone d'écoulement par percolation dans les enrochements, au droit des ouvrages hydrauliques existants, un renforcement des musoirs des 4 épis existants.

Concernant les études complémentaires à mener :

Compte tenu de la révision du programme des travaux, des calculs complémentaires de stabilité au grand glissement et des tassements au niveau des parties finales des ouvrages maritimes du Vieux-Port s'avèrent indispensables.

Des reconnaissances géotechniques complémentaires et géophysiques doivent donc être engagées. Elles sont estimées à 90 000 € HT.

Par ailleurs, au cours de la phase « Analyse critique de l'AVP », une inspection détaillée de l'état des ouvrages maritimes a été réalisée, et parallèlement les différents acteurs concernés et impactés par le projet (mairie de Bastia, capitainerie, différents usagers du port, ...) ont été rencontrés par le service des ports et aéroports et le maître d'œuvre, avec pour objectif de faire un recensement de l'ensemble des contraintes et problématiques relevant de l'exploitation, du fonctionnement et de la gestion : du Vieux-Port de Bastia, du domaine communal, du domaine routier.

La quasi-totalité des acteurs rencontrés ont souhaité qu'une étude permettant d'apprécier l'effet des réparations des ouvrages maritimes sur l'agitation de l'avant-port du Vieux-Port de Bastia soit menée, dans la mesure où la configuration actuelle de la passe d'entrée ne permet pas de protéger efficacement le Vieux-Port des effets des houles notables.

Cette étude d'agitation consiste :

- dans un premier temps, à modéliser le bassin de l'avant-port et les ouvrages qui le protègent dans sa configuration actuelle, afin d'estimer l'agitation résiduelle en considérant 8 conditions de houle « opérationnelles ». Ces conditions « opérationnelles » correspondent aux houles dépassées 10 %, 5 %, 1 % du temps en moyenne dans l'année, ainsi que la houle annuelle, et cela pour des provenances de Nord-Est et Sud-Est ;
- dans un deuxième temps, à modéliser le bassin de l'avant-port et les ouvrages qui le protègent dans la configuration aménagée en considérant les plans issus de l'analyse des études d'AVP.

Cette étude d'un montant de 19 000 € HT a été réalisée. Ses résultats sont assez positifs, l'ensemble de l'avant-port bénéficiant notamment d'une réduction de l'agitation dans la configuration aménagée en conditions opérationnelles et annuelle (pas de zone de concentration par réflexion de la houle identifiée) et ne mettent pas en évidence la nécessité d'apporter des modifications à la géométrie des ouvrages tels qu'ils sont projetés.

A titre informatif, il est précisé qu'un réaménagement global de la passe d'entrée, destiné à inhiber complètement les effets de la houle dans le port, nécessiterait un prolongement du môle Génois d'environ 30 mètres et de la jetée du Dragon d'environ 60 mètres, pour un coût estimé à 15 M€ minimum.

III - COUT REEVALUE DE L'OPERATION

A ce stade des études, et au vu notamment des améliorations à apporter, le montant des travaux à engager initialement estimé à 18,23 M€ HT (valeur 2014), est réévalué à 24 M€ HT.

Ce montant intègre un pourcentage pour divers et imprévus de 15 %, soit 3,6 M€ HT.

Le coût prévisionnel des études, évalué initialement estimé à 0,57 M€ est lui réévalué à 0,70 M€.

In fine le montant prévisionnel de l'opération est donc réévalué de 18,8 M€ HT à 24,7 M€ HT, ainsi décomposé :

Etudes :

- Etudes de Maîtrise d'œuvre : 494 250 € HT
- Etude d'agitation : 19 000 € HT
- Etudes géotechniques/géophysiques: 160 000 € HT
(réalisées et complémentaires)
- Divers (CSPS, publications,...) : 26 750 € HT

Sous total « Etudes » : 700 000 € HT, soit 840 000 € TTC

Travaux (y compris divers et imprévus) :

- Quai des martyrs : 697 000 € HT
- Môle Génois : 8 546 000 € HT
- Jetée du Dragon : 12 482 000 € HT
- Route du front de mer : 2 275 000 € HT

Sous total « Travaux » : 24 000 000 € HT, soit 26 400 000 € TTC

Total : 24 700 000€ HT, soit 27 240 000 € TTC

IV - FINANCEMENT

Pour le financement, il est proposé la clé de répartition suivante :

- 50 % Etat au titre du PEI soit 12,35 M€ HT
- 50 % Collectivité de Corse soit 12,35 M€ HT.

Les marchés seront imputés sur les affectations N1141C - 908 - opération 131390004 pour la part Etudes et N1141C - 908 - opération 131390005 pour la part travaux.

V - CONCLUSION

Au vu des éléments qui précèdent, il est proposé à l'Assemblée de Corse de :

- **DECIDER** de modifier les dispositions de l'article 1^{er} de la délibération n° 17/028 AC de l'Assemblée de Corse du 23 février 2017 en réévaluant le montant prévisionnel de l'opération de 18,8 M€ HT à 24,7 M€ HT, **soit 27,24 M€ TTC.**

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 17/028 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE ADOPTANT LE PROGRAMME, LES MODALITES DE FINANCEMENT ET DE REALISATION DE L'OPERATION DE REPARATION DES OUVRAGES MARITIMES DU VIEUX-PORT DE BASTIA ET DE LA ROUTE DU FRONT DE MER

SEANCE DU 23 FEVRIER 2017

L'An deux mille dix-sept et le vingt-trois février, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ARMANET Guy, BARTOLI Marie-France, BARTOLI Paul-Marie, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, BUCCHINI Dominique, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, CHAUBON Pierre, COLOMBANI Paul-André, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GIACOBBI Paul, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Lauda, GUIDICELLI Maria, GUISEPPI Julie, LEONETTI Paul, MARIOTTI Marie-Thérèse, MONDOLONI Jean-Martin, NADIZI Françoise, NIVAGGIONI Nadine, OLIVESI Marie-Thérèse, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, ROSSI José, SIMEONI Marie, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, TOMA Jean, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme COMBETTE Christelle à Mme GRIMALDI Stéphanie
M. LACOMBE Xavier à M. MONDOLONI Jean-Martin
Mme MURATI-CHINESI Karine à M. ROSSI José
M. PARIGI Paulu Santu à Mme CASALTA Mattea
M. SANTINI Ange à Mme MARIOTTI Marie-Thérèse
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme SANTUCCI Anne-Laure à Mme GUIDICELLI Lauda.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- VU** la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 14 décembre 2016,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES avis de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES avis de la Commission des Finances et de la Planification,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOpte le programme de l'opération de réparation des ouvrages maritimes du Vieux-Port de Bastia et de la route du front de mer pour un montant prévisionnel de 18,8 M€ HT, soit 20,73 M€ TTC.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter le marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réparation des ouvrages maritimes du Vieux-Port de Bastia et de la route du front de mer attribué au groupement ARTELIA Eau Environnement / ARTELIA Ville et Transport pour un montant de 494 250 € HT, ainsi que ses éventuels avenants sans incidence financière.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer et conduire toutes les procédures d'instructions administratives et réglementaires concourantes à l'opération.

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer les appels d'offres, signer et exécuter le ou les marchés concourant à la réalisation des travaux, ainsi que leurs éventuels avenants sans incidence financière.

ARTICLE 5 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à présenter la demande de subvention correspondante au titre du PEI.

ARTICLE 6 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 23 février 2017

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



ANNEXE



**Adoption du programme, des modalités de financement et de réalisation
de l'opération de réparation des ouvrages maritimes du Vieux-Port de Bastia
et de la route du front de mer**

Rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse

Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

1 - CONTEXTE

Suite à la tempête exceptionnelle du 28 novembre 2008 qui avait endommagé les ouvrages maritimes du Vieux-Port de Bastia (jetée du Dragon, môle génois, quai des martyrs) et de la route du front de mer, une première série de travaux d'urgence ont été réalisés depuis début 2009 (apports d'acropodes, injections de béton dans les cavités et fissures, reprise de dallage...) sous maîtrise d'œuvre du service des ports et aéroports.

Parallèlement un marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réparation globale des ouvrages maritimes avait été attribué courant 2009 au groupement BRLi / BEI.

Compte tenu du taux d'augmentation du coût prévisionnel des travaux (initialement estimés à 8,5 M€), ne permettant pas de conclure un avenant à ce marché de maîtrise d'œuvre, celui-ci a été résilié après la validation des études AVP, en mars 2014.

Il convient donc de relancer un nouveau marché de maîtrise, afin de terminer les études requises, puis de réaliser les travaux correspondants.

2 - NATURE DE L'OPERATION

Sur la base des études d'AVP déjà réalisées, sont prévus les principaux travaux suivants :

Môle génois :

- Injection de béton dans les cavités afin de stabiliser la structure interne de la digue.
- Réfection complète de la carapace de protection avec augmentation de la côte et de la largeur de la berme afin de réduire l'énergie de la houle sur l'ouvrage maçonné et limiter dans des proportions importantes les franchissements.

D'un point de vue qualitatif, cette solution devrait permettre de diminuer les franchissements :

- De 90 à 95 % quelle que soit la période de retour de la houle, à proximité du musoir,
- De 70 % pour une période de retour de 50 ans, 30 % pour une période de retour de 100 ans, 90 % par rapport à la tempête de 2008, en section courante.

Jetée du Dragon :

- Priorité n° 1 : réparation du musoir
- Priorité n° 2 : réfection complète de la carapace avec des acropodes et augmentation de la côte et de la largeur de la berme afin de limiter dans des proportions importantes les franchissements. Une priorisation est prévue par tronçons en fonction des franchissements actuels les plus importants.

D'un point de vue qualitatif, cette solution devrait permettre de diminuer les franchissements :

- De 90 % pour une période de retour de 50 ans, 70 % pour une période de retour de 100 ans, 98 % par rapport à la tempête de 2008.

Route du front de mer :

- Fermeture des points singuliers (principalement au droit des ouvrages hydrauliques), en réalisant notamment un mur à la même cote altimétrique que les ouvrages avoisinants.
- Reprofilage de la carapace en enrochements existante sur les zones présentant des désordres (réorganisation des blocs et rechargements ponctuels) afin de stabiliser la protection actuelle.

Cette solution permettra de limiter les principales entrées d'eau marines.

Quai des Martyrs :

- Reprofilage et rechargement ponctuel du talus et de la berme en enrochements.

Les travaux sont prévus en 4 phases sur une durée de 4 à 5 ans, en prenant en compte les périodes et durées d'interruptions de chantier notamment en saison estivale, au vu des contraintes d'exploitation, de fonctionnement et de gestion du port de commerce, du vieux port, du domaine public communal et du domaine public routier.

- 1) Môle génois : durée prévisionnelle 15 mois
- 2) Quai des Martyrs : durée prévisionnelle 4 mois
- 3) Jetée du Dragon : durée prévisionnelle 23 mois
- 4) Route Front de Mer : durée prévisionnelle 8 mois

Les travaux sur le môle génois et le quai des martyrs pourraient être menés simultanément.

Au vu des importants délais prévisibles pour mener à bien les études et obtenir toutes les autorisations administratives requises, estimés à 20 mois, des travaux intermédiaires pour sécuriser la structure actuelle du môle génois consistant en la réalisation d'une semelle d'appui et de comblement d'affouillements par du béton seront réalisés début 2017, sous maîtrise d'œuvre de la CTC.

3 - MODALITES DE FINANCEMENT

Au stade AVP (valeur 2014), l'enveloppe prévisionnelle de l'opération peut être fixée à **20,73 M€ TTC**, au regard des estimations suivantes :

- Etudes de MOE, CSPS, publicités et divers : 0,57 M€ HT, soit 0,68 M€ TTC
- Travaux : 18,23 M€ HT, soit 20,05 M€ TTC, dont :
 - Môle génois : 5,30 M€ HT
 - Quai des Martyrs : 0,63 M€ HT
 - Jetée du Dragon : 11,40 M€ HT
 - Route Front de Mer : 0,90 M€ HT

Pour le financement, il est proposé la clé de répartition suivante :

- si l'opération est éligible et retenue au PEI :
 - 50 % PEI
 - 50 % CTC
- si l'opération n'est pas éligible au PEI :
 - 100 % CTC

Pour la part CTC :

- les études seront financés sur les crédits d'investissement de la Collectivité Territoriale de Corse inscrits sur l'AP n° 1313-90004 intitulée «Ouvrages de protection maritimes du Vieux Port, Quai des Martyrs, et Front de Mer - Etudes suite à tempête du 28 novembre 2008»,
- les travaux seront financés sur les crédits d'investissement de la Collectivité Territoriale de Corse inscrits sur l'AP n° 1313-90005 intitulée « Ouvrages de protection maritime du vieux port de Bastia, du Quai de Martyrs et de la route du Front de Mer. Travaux suite à tempête du 28 novembre 2008 ».

Le dossier de demande de cofinancement PEI sera établi dès la production des éléments techniques nécessaires, par le maitre d'œuvre qui sera retenu.

4 - MARCHE DE MAÎTRISE D'OEUVRE

La mission de maîtrise d'œuvre relative à la réparation des ouvrages maritimes du Vieux-Port de Bastia et de la route du front de mer, comprend les éléments suivants :

Tranche ferme - Etudes de conception et géotechniques

- Phase N° 1 - Analyse critique de l'Avant-projet
- Phase N° 2 - Etudes de projet
- Phase N° 3 - Etudes et assistance pour l'obtention des autorisations administratives
- Phase N° 4 - Assistance contrats de travaux
- Phase N° 5 - Etudes géotechniques de type G2

Tranche optionnelle n° 1 - Réparation du Môle génois

- Phase N° 1 - Examen de conformité-visa (VISA)
- Phase N° 2 - Direction de l'exécution du contrat de travaux (DET)
- Phase N° 3 - Ordonnancement, pilotage et coordination de chantier (OPC)
- Phase N° 4 - Etudes géotechniques de type G4
- Phase N° 5 - Assistance lors des opérations de réception (AOR)

Tranche optionnelle n° 2 - Réparation du Quai des Martyrs

- Phase N° 1 - Examen de conformité-visa (VISA)
- Phase N° 2 - Direction de l'exécution du contrat de travaux (DET)
- Phase N° 3 - Ordonnancement, pilotage et coordination de chantier (OPC)
- Phase N° 4 - Assistance lors des opérations de réception (AOR)

Tranche optionnelle n° 3 - Réparation de la Jetée du dragon

- Phase N° 1 - Examen de conformité-visa (VISA)
- Phase N° 2 - Direction de l'exécution du contrat de travaux (DET)
- Phase N° 3 - Ordonnancement, pilotage et coordination de chantier (OPC)
- Phase N° 4 - Etudes géotechniques de type G4
- Phase N° 5 - Assistance lors des opérations de réception (AOR)

Tranche optionnelle n° 4 - Réparation de la route du front de mer

- Phase N° 1 - Examen de conformité-visa (VISA)
- Phase N° 2 - Direction de l'exécution du contrat de travaux (DET)
- Phase N° 3 - Ordonnancement, pilotage et coordination de chantier (OPC)
- Phase N° 4 - Assistance lors des opérations de réception (AOR)

Le mode de passation retenu pour le marché de maîtrise d'œuvre est l'appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1, 66, 67 et 68 et 90 II.1 c) du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 25 août 2016 :

- au journal local «le petit bastiais»,
- au BOAMP et au JOUE,
- et été mis en ligne sur le site internet de la CTC le même jour

La date limite de remise des offres étant fixée au 19 octobre 2016 à 16 heures.

6 entreprises ont candidaté et remis leur proposition dans le délai imparti.

Le jugement des offres a été effectué dans les conditions prévues à l'article 62 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et au règlement de la consultation au moyen des critères pondérés suivants :

1. Organisation et méthodologie des prestations (pondération 40)
2. Moyens humains et matériels prévus (pondération 20)
3. Prix (pondération 40)

Lors de la séance du 14 décembre 2016, au vu du rapport du Service des Ports et Aéroports, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché au candidat classé premier, le groupement ARTELIA Eau Environnement / ARTELIA Ville et Transport, pour un montant de 494 250 € HT.

5 - CONCLUSIONS

Il est proposé à l'Assemblée de Corse :

1. D'ADOPTER le programme de l'opération de réparation des ouvrages maritimes du Vieux-Port de Bastia et de la route du front de mer pour un montant prévisionnel de 18,8 M€ HT, soit 20,73 M€ TTC.
2. DE M'AUTORISER à signer et exécuter le marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réparation des ouvrages maritimes du Vieux-Port de Bastia et de la route du front de mer attribué au groupement ARTELIA Eau Environnement / ARTELIA Ville et Transport pour un montant HT de 494 250 €, ainsi que ses éventuels avenants sans incidence financière.
3. DE M'AUTORISER à lancer et conduire toutes les procédures d'instructions administratives et réglementaires concourantes à l'opération.
4. DE M'AUTORISER à lancer les appels d'offres, signer et exécuter le ou les marchés concourants à la réalisation des travaux, ainsi que leurs éventuels avenants sans incidence financière.
5. DE M'AUTORISER à présenter la demande de subvention correspondante au titre du PEI.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

**DELIBERATION N° 17/028 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE ADOPTANT
LE PROGRAMME, LES MODALITES DE FINANCEMENT ET DE**

**Objet de l'acte : REALISATION DE L'OPERATION DE REPARATION DES OUVRAGES
MARITIMES DU VIEUX-PORT DE BASTIA ET DE LA ROUTE DU FRONT DE
MER**

.....
Date de décision: 23/02/2017

Date de réception de l'accusé 06/03/2017

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 17_028

Identifiant unique de l'acte : 02A-232000018-20170223-17_028-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .7

Domaines de competences par themes

Transports

Date de la version de la 16/04/2009

classification :

.....
**Nom du fichier : DELIBERATION N° 17-028 AC.doc (02A-232000018-20170223-17_028-
DE-1-1_1.pdf)**

Accusé de réception

Objet	REEVALUATION DU COUT PREVISIONNEL DES ETUDES ET DES TRAVAUX DE L'OPERATION DE REPARATION DES OUVRAGES MARITIMES DU VIEUX-PORT DE BASTIA ET DE LA ROUTE DU FRONT DE MER
Identifiant acte	02A-200076958-20180628-012860-DE
Identifiant interne	012860
Date de réception par la préfecture	6 juillet 2018
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	28 juin 2018
Code nature de l'acte	1
Classification	8.7

[Fermer](#)